

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2413

présenté par
M. Raux, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,
Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-
Polian, M. Thierry et M. Peytavie

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	5 400 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	5 400 000
TOTAUX	5 400 000	5 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport à l’amendement visant à la gratuité du BAFA pour 50 000 jeunes: à défaut d’organiser une prise en charge complète de la formation pour un nombre suffisant de jeunes, il convient de reconduire le dispositif d’aide qui a fait ses preuves en 2022. Le rapporteur

pour avis propose donc une aide exceptionnelle de 200 euros qui serait attribuée à 27 000 jeunes, selon les mêmes modalités qu'en 2022.

Le montant de la mesure, à savoir 5,4 millions d'euros, serait financé par un transfert d'un montant équivalent de l'action 01 *Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques* du programme 350 *Jeux olympiques et paralympiques 2024* vers l'action 02 *Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire* du programme 163 *Jeunesse et vie associative*.